

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ARTISTES CANDIACOIS

PRÉAMBULE

En octobre 2020, la Ville de Candiac officialisait le rôle important de la culture dans son développement durable en adoptant sa toute première politique culturelle : Culture Candiac. À travers celle-ci, la Ville a pris un engagement transversal et structurant : celui d'enraciner la culture au cœur de ses milieux de vie. Par cette politique et les actions qui en découlent, Candiac reconnaît que la culture, dans toutes ses dimensions et ses potentialités, est une condition essentielle au développement d'une ville durable, inclusive, proactive et innovante. Parmi les grandes orientations dictées par Culture Candiac, la Ville souhaite soutenir la pratique artistique et l'engagement des créateurs et créatrices dans la collectivité. Depuis plusieurs années, un programme d'aide financière *Culture et arts* existait à la Ville, mais ne répondait pas aux besoins réels des artistes candiacois. Afin d'aligner le soutien apporté à ces artistes avec sa politique culturelle, une refonte du programme s'est révélée nécessaire. Ce document présente le fruit de cette démarche.

ARTISTES ADMISSIBLES

Le programme de soutien aux artistes candiacois s'adresse aux artistes professionnels tels que définis dans la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d'art et de la scène.

Il vise également les artistes de la relève professionnelle qui créent des œuvres pour leur propre compte, qui possèdent une formation en art reconnue et des compétences reconnues par leurs pairs dans leur discipline, et qui ont diffusé des œuvres au moins une fois en public dans un contexte professionnel à l'exception des écrivains ou des illustrateurs de livres pour qui le dernier critère ne s'applique pas.

Ce programme est exclusivement destiné aux artistes résidant actuellement sur le territoire de Candiac ou y ayant vécu pendant plusieurs années, et qui entretiennent un attachement profond envers la municipalité.

OBJECTIFS

Par l'actualisation de son programme de soutien aux artistes, la Ville de Candiac souhaite accompagner les artistes dans le développement de leur pratique artistique, en jouant le rôle de facilitateur entre l'artiste et le public.

Plus précisément, les objectifs sont les suivants :

- Offrir des opportunités de performances aux artistes dans les installations de la Ville;
- Développer des projets culturels avec des artistes du territoire;
- Mettre en valeur les artistes candiacois à travers la programmation et les activités proposées par la Ville;

- Accroître l'accessibilité des arts pour l'ensemble de la population;
- Contribuer à la valorisation des artistes de Candiac;
- Promouvoir diverses pratiques artistiques.

EXEMPLE DE SOUTIEN POTENTIEL OFFERT PAR LA VILLE

La Ville de Candiac peut soutenir l'artiste qui en fait la demande de différentes façons. Voici quelques exemples, bien que cette liste ne soit pas exhaustive :

- Accès aux infrastructures pour des spectacles à grand déploiement à l'intérieur ou à l'extérieur;
- Utilisation de la Fabrique 59 pour présenter des spectacles;
- Mise en place de projets de médiation culturelle;
- Création d'une murale qui embellira l'espace public;
- Performances lors d'événements organisés par la Ville;
- Cours animés par des artistes dans le cadre de la programmation culturelle de la Ville;
- Résidence d'artiste et d'écriture dans un espace municipal, offrant à la fois un lieu de création et de rencontre avec les Candiacois.

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SOUTIEN

L'artiste a la possibilité de soumettre une demande de soutien à la Ville de Candiac à tout moment durant l'année. Si l'artiste souhaite réaliser plusieurs projets, ceux-ci devront faire l'objet de demandes distinctes.

Les éléments suivants doivent être inclus dans la demande :

- **Description de la demande de soutien** : Un exposé clair et concis des besoins spécifiques de l'artiste, accompagné d'un résumé du projet proposé.
- **Démarche artistique** : Un document détaillant les techniques employées et les objectifs artistiques visés.
- **Curriculum vitae artistique** : Un résumé du parcours professionnel, incluant les expositions, les prestations, les publications et les distinctions.
- **Portfolio** : Un échantillon du travail réalisé par l'artiste au cours des dernières années.

Pour chaque demande de soutien, l'artiste recevra un accusé de réception. Le Service des loisirs analysera le dossier et une réponse écrite sera transmise au demandeur dans les 30 jours suivant l'envoi de l'accusé de réception.

CRITÈRES DE SÉLECTION

- Cohérence avec la politique culturelle de la Ville de Candiac;
- Qualité du dossier de présentation;
- Faisabilité du projet;
- Originalité du projet;
- Impact sur la communauté candiacoise;
- Importance du projet dans le parcours artistique de l'artiste;
- Respect des règles de dépôt;
- Tout dossier incomplet ne sera pas considéré.

ENTRÉE EN VIGUEUR ET ABROGATION

Le présent programme est entré en vigueur le 20 janvier 2025 et remplace le programme d'aide financière *Culture et arts* adopté le 18 juin 2012.

DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SOUTIEN

Vous devez faire parvenir votre candidature par courriel au Service des loisirs :
comptoir-loisirs@candia.c.ca

Objet : Demande de soutien – Programme de soutien aux artistes candiacois

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter :

Service des loisirs

450 635-6020 | loisirs@candiac.ca